

Règlement
(Permis et certificats)

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE

RÈGLEMENT N° 2021-071

**Amendant le règlement de permis et certificats n° 2015-31 de la
Municipalité de Sainte-Séraphine**

2021-071

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine a adopté le règlement de permis et certificats n° 2015-31;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenu afin de permettre aux personnes et organismes de s'exprimer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne souhaite pas avoir un règlement plus restrictif que ce que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi que les autres municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.7 intitulé « Conditions d'émission du permis de construction » est modifié au premier alinéa du paragraphe f). Le paragraphe f) du premier alinéa se lit maintenant comme suit :

« f) le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue publique ou privée, conformément aux exigences du règlement de lotissement, à l'exception d'une construction pour fins agricoles sur une terre en culture. Cependant, cette exception ne s'applique pas pour une résidence située sur cette terre. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

David Vincent,
Maire

Suzie Constant,
Directrice générale / secrétaire-
trésorière

Règlement **(Permis et certificats)**

Adoption du 1er projet de règlement le: 6 décembre 2021
Avis de motion donné le: 6 décembre 2021
Transmission à la MRC le: 7 décembre 2021
Avis de la consultation publique donné le: 25 janvier 2022
Consultation publique écrite du 25 janvier 2022 au 1er février 2022
Adoption du règlement si aucune demande : 1er février 2022
Transmis à la MRC: 2 février 2022
Certificat délivré par la MRC le: 17 février 2022
Avis public d'entrée en vigueur donné le: 5 avril 2022